

mundolsheim infos

Bulletin d'informations mensuel

Déc.
2021



EN BREF

DÉCHETTERIE MOBILE

La prochaine déchetterie mobile aura lieu le samedi 22 janvier de 9h à 17h sur le parking des Floralies.

PERMANENCE JURIDIQUE

La prochaine permanence juridique aura lieu le vendredi 7 janvier (l'après-midi) sur rendez-vous en mairie.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR

La prochaine permanence du conciliateur aura lieu le lundi 10 janvier (au matin) sur rendez-vous en mairie.

PERMANENCE DU NOTAIRE

La prochaine permanence du notaire aura lieu le mardi 11 janvier (au matin) sur rendez-vous en mairie.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES COMMUNAUX

La mairie : le 24 et 31 décembre 2021

La crèche : du 24 au 31 décembre 2021

Le service enfance : les 24 et 31 décembre 2021

Le service jeunesse : du 24 au 31 décembre 2021

La bibliothèque : du mardi 21 décembre au vendredi 31 décembre (réouverture le mardi 4 janvier 2022).



Directrice de la publication : Béatrice Bulou
Rédaction, conception et réalisation :
Mairie de Mundolsheim - Tél : 03 88 20 01 70
Tiré à 3 000 exemplaires
Dépot légal : Déc. 2021.



ACTUALITÉS

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Une séance de broyage de vos sapins aura lieu le samedi 8 janvier 2022 de 9h à 12h aux ateliers municipaux, rue des Floralies. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, les élus municipaux pourront venir récupérer votre sapin à votre domicile, sur inscription en mairie avant le 4 janvier 2022.



CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE

Béatrice BULOUE, Maire de Mundolsheim, présentera ses vœux à la population le vendredi 7 janvier 2022 à partir de 19h au centre culturel. Attention, les places sont limitées. Des invitations, valables pour une famille, sont encore disponibles à l'accueil de la mairie. Le carton sera exigé à l'entrée.



Cérémonie
des Vœux
du Maire

Vendredi 7 janvier 2022



CALENDRIER 2022

Pour l'année 2022, la municipalité, avec l'aide de photographes amateurs de notre commune, a réalisé un calendrier contenant des vues positives de Mundolsheim. Il sera distribué à chaque foyer par les élus entre cette fin d'année et début 2022.

CONCERT LYRIQUE, LE 30 JANVIER

La municipalité organise un concert lyrique duo Baryton de l'Opéra de Strasbourg et piano avec Damien Gastl et Irène Huberti le dimanche 30 janvier 2022 à 17h à l'Auditorium de la Villa Ravel.

*Pass sanitaire obligatoire

Concert lyrique duo de
Baryton de l'Opéra de
Strasbourg et piano

organisé par la commune
de Mundolsheim
Dimanche 30 janvier à 17h
Auditorium de la Villa Ravel

Avec Damien Gastl et Irène Huberti



ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez disposer d'un encart publicitaire dans le bulletin trimestriel (Mundo mag) de la commune, ponctuellement ou à l'année ? Renseignements auprès de : communication@mundolsheim.fr

DATES LIMITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En 2022, auront lieu :

- Les élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022
- Les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Les dates limites pour s'inscrire sur les listes électorales sont fixées au :

- vendredi 4 mars 2022 pour les présidentielles,
- vendredi 6 mai 2022 pour les législatives.

Pour vous inscrire :

- vous pouvez récupérer un formulaire en mairie



CIRCULER EN HIVER

La Collectivité Européenne d'Alsace intervient sur le réseau routier alsacien cet hiver selon une organisation qui repose, du nord au sud, sur des niveaux de services communs, une harmonisation des pratiques et des horaires d'interventions, au service des usagers.

Retrouvez :

La carte des niveaux de service VH 2021-2022 : https://inforoute.alsace.eu/mod_turbolead/getvue.php/738_view.pdf

Les cartes des barrières de dégel : https://inforoute.alsace.eu/mod_turbolead/getvue.php/123_view.png

+ d'infos : <https://inforoute.alsace.eu/>



CULTURE

ÉCOLE DE MUSIQUES RAVEL

L'école de Musiques Ravel organise un concert de musique baroque le dimanche 23 janvier 2022 à 17h à l'Église protestante de Vendenheim, avec l'ensemble La Messinoise de Strasbourg (Jean-François ALIZON, flûte baroque, Jean-Sébastien KUHNEL, luth et théorbe et Chantal BAEUMLER, viole de gambe).

*Pass sanitaire obligatoire



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'arbre à lire

Programme des animations du mois de janvier :

Tout le mois :

Exposition de l'Association de Préservation de l'Environnement des Hausbergen et Alentours, « Signes de biodiversité », photographies, du mercredi 5 janvier au samedi 29 janvier inclus. Entrée libre, exposition visible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.



Mardi 11 janvier

Après-midi & soirée jeux

17h à 19h : tout public

19h à 22h : adultes et adolescents

Gratuit, sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Mardi 18 janvier à 17h30

Romans aux parfums de thés

Thématique : Cosy mystery, des policiers légers et chaleureux !

Club de lecture adulte

Gratuit, sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Mercredi 19 janvier

L'heure des histoires

16h pour les 3 à 6 ans

17h pour les 6 ans et plus

Gratuit, sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Samedi 22 janvier à 10h30

DIY Couture : fabrication de petites chouettes cale-porte

Pour les adultes et ados à partir de 11 ans

Animé par Corinne NIVOIX de la Médiathèque Ouest

Venez fabriquer de petites chouettes cale-porte à partir de vieux jeans.

Alors n'hésitez pas à vider vos placards et à ramener vos habits à recycler.

Durée : 1h30-2h, Jauge : 10 personnes

Gratuit, sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Mercredi 26 janvier à 10h30

Atelier Philo

Pour les enfants de 5 à 10 ans animé par Lola Garde

Gratuit, sur inscriptions

Samedi 29 janvier à 10h

C'est l'heure de la bib

Histoires animées pour les 0 à 3 ans

Gratuit, sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Si vous avez besoin d'aide, une équipe de professionnels et de bénévoles est là pour vous accueillir toute l'année.
Le mardi de 16h à 19h
Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h
Le vendredi de 15h à 18h
Le samedi de 10h à 13h

Nous joindre, nous trouver :
03.88.20.94.29 - bibliotheque@mundolsheim.fr
19 rue du Général de Gaulle - 67450 Mundolsheim
<http://bibliothequemundolsheim.biblixnet.com>
Facebook : @bibliothequemundolsheim
Instagram : @bibliomundo

ASSOCIATIONS

AS MUNDOLSHEIM Réveillon de la Saint-Sylvestre annulé.

L'AS MUNDOLSHEIM a le regret de vous annoncer, que compte-tenu de la situation sanitaire, le dîner dansant de la St Sylvestre est annulé.

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021 Les décisions prises

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur les exercices allant de 2015 à 2021, pour un montant total de 989,97 €. Ce montant correspond à des impayés ou erreurs sur les chèques ou virements établis en paiement pour les services enfance, petite enfance, jeunesse, la taxe locale sur la publicité extérieure ou les locations de locaux.

Budget primitif 2021 : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n°3 du budget 2021 conformément au tableau qui lui a été présenté.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, ou de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits mentionnés, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Fixation des tarifs communaux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal a délibéré sur les tarifs 2022 qui s'ajustent aux différentes évolutions des charges induites (fluides, charges du personnel, travaux d'entretien et d'investissement...).

Ressources humaines : tableau des effectifs – création et suppression d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Le Conseil Municipal autorise la modification du tableau des effectifs. Les crédits seront inscrits au budget.

Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises. Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la plateforme en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit et a approuvé les termes de la convention d'adhésion à la plateforme et la charte d'utilisation.

Modification des règlements de fonctionnement des services petite enfance

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les règlements de fonctionnement des Services Petite Enfance (Collectif et Familial) à compter du 29 Novembre 2021 à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapports d'activités

Les rapports annuels 2020 portant sur :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

sont disponibles et consultables sur le site de l'Eurométropole : <https://www.strasbourg.eu/>

Information délégations du Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des opérations et décisions réalisées par le Maire, à savoir le bail du logement situé au-dessus de la Poste et la décision de virement de crédits n°5.



L'AGENDA DES ÉVÈNEMENTS À VENIR

JANVIER

Tout le mois

Exposition de l'Association de Préservation de l'Environnement des Hausbergen et Alentours, « Signes de biodiversité », photographies à la bibliothèque

7 janvier

Permanence juridique le matin sur rendez-vous en mairie
Vœux du maire à 19h au Centre Culturel

8 janvier

Broyage de sapins

10 janvier

Permanence du conciliateur l'après-midi sur rendez-vous en mairie

11 janvier

Permanence du notaire le matin sur rendez-vous en mairie
Après-midi et soirée jeux à la bibliothèque

16 janvier

Tournoi de badminton au COSEC et gymnase

18 janvier

Romans aux parfums de thé à 18h30 à la bibliothèque

19 janvier

L'heure des histoires pour les 3 à 6 ans à 16h à la bibliothèque
L'heure des histoires pour les 6 ans et plus à 17h à la bibliothèque

20 janvier

Début de la période de recensement de la population

22 janvier

DIY de couture à 10h30 à la bibliothèque
Déchetterie mobile de 9h à 17h sur le parking des Floralties

23 janvier

Concert ensemble la Messinoise à 17h à l'Eglise protestante de Vendenheim

26 janvier

C'est l'heure de la bib pour les 0 à 3 ans à 10h à la bibliothèque

29 janvier

Atelier philo pour les 5 à 10 ans à 10h30 à la bibliothèque

30 janvier

Concert lyrique duo Baryton de l'Opéra de Strasbourg et piano avec Damien Gastl et Irène Huberti à 17h à l'Auditorium de la Villa Ravel



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur :
www.mundolsheim.fr

À Mundolsheim, le recensement de la population se tiendra du 20 janvier au 19 février 2022.

LE RECENSEMENT, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert à ajuster l'action publique aux besoins des populations (équipements collectifs, programme de rénovation des quartiers, moyens de transport à développer...).

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

LE RECENSEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Avant la collecte

- Votre commune constitue le répertoire d'adresses à recenser et recrute les agents recenseurs.
- L'Insee participe à leur formation.
- Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir les habitants de leur passage.

Pendant la collecte

Vous pourrez répondre par internet ou sur papier. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Pour les personnes vivant dans des logements collectifs : les agents recenseurs se présentent chez vous et vous remettent la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr.

Pour les personnes vivant dans des logements individuels : les documents sont déposés dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer, puis conviennent d'un rendez-vous avec vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie uniquement que tous les logements ont bien été recensés.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

VOS AGENTS RECENSEURS À MUNDOLSHEIM :



**Georges
RUPP**

Quartier
Anémones
Floralies



**Florian
MELDER**

Quartier
collectifs
Stade-Pasteur



**Jean-Claude
BLAISE**

Quartier
Nordfeld



**Céline
BURGER**

Quartier
Le Climont



**Laurent
CHRETIEN GANTNER**

Quartier Parc
Les Maréchaux



**Martine
ROMAN**

Quartier
Strengfeld



**Martine
SITTLER**

Quartier
Les Musiciens



**Sylvaine
DESSORT**

Quartier
Ancien Village



**Alexandra
GLAUDEL**

Quartier
Gare



**Annick
WIEREL**

Quartier
Haldenbourg

MERCI DE LEUR RÉSERVER LE MEILLEUR ACCUEIL !

Compte-tenu de la situation sanitaire, tous les agents recenseurs ont été sensibilisés aux gestes barrières. Ils seront équipés de masques, de gel hydro-alcoolique et garderont leurs distances. S'ils sont amenés à entrer dans votre logement, merci de respecter également ces gestes.

Recensement de la population 2022

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**